

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL** **du VENDREDI 8 AVRIL 2016 à 20 HEURES**

**Présents** : Mme MORELLET Brigitte, MM. GOYET Jean-Louis, CURVAT Pierre, Mme BOUVIER Sandra, MM. GINDRE Jonathan, DURET Stéphane, GIRAUD Olivier, LE BON Gilles, PIQUET Guy, QUIVET Yves.

**Excusés** : Mme BOURSIER Doriane (pouvoir à M. Pierre CURVAT), M. BOUILLER Frédéric, Mmes CHAUFFARD Martine (pouvoir à Mme Sandra BOUVIER), HERBILLON Christelle, WILLIOT Frédérique.

M. Jonathan GINDRE est nommé secrétaire de séance. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme le Maire présente l'ordre du jour de la séance :

- 1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 février 2016
- 2 Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2015
- 3 Affectation des résultats du budget 2015
- 4 Vote des taux communaux des taxes d'Habitation, de Foncier bâti et de Foncier non bâti.
- 5 Vote des Budgets Annexes et du Budget Communal 2016
- 6 Mandat pour consultation du contrat d'assurance collective des risques statutaires
- 7 Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un agent polyvalent à temps incomplet
- 8 Demande de subvention au titre de la Dotation Territoriale.
- 9 Demande d'agrément pour mise en place du dispositif du service civique
- 10 Questions diverses.

Après lecture de l'ordre du jour, Mme le Maire demande si les Conseillers Municipaux ont des questions diverses. M Guy PIQUET souhaite parler de la salle des fêtes.

**1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016.** Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant ce compte-rendu. Aucune remarque n'ayant été faite, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2016 est approuvé à l'unanimité.

## **2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015** **BUDGET BAR RESTAURANT**

Ce budget ne comporte aucun investissement. Dans la section fonctionnement, le compte de gestion fait ressortir un excédent 15 565,02 €. Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de l'encaissement des loyers. La Commission Finances, lors de sa réunion du 21 mars dernier, a proposé de transférer 12 000,00 € de ce budget sur le budget général.

Après débats, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion 2015 et, sur proposition de M. Jean-Louis GOYET, Mme le Maire s'étant retirée de l'assemblée, a voté à l'unanimité le compte administratif 2015 du bar-restaurant.

## **BUDGET ASSAINISSEMENT**

La section d'investissement de ce budget fait ressortir un excédent de 145,71 €.

Les dépenses d'investissement 2015 sont les suivantes :

- chapitre 16, remboursement du capital de l'emprunt pour 4 172,49 € :
- chapitre 23, reprise des tampons sur la RD59 au centre du village pour 7 300,80 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent du produit de la Taxe de Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) et de la part communale de la redevance d'assainissement.

La section de fonctionnement dégage un excédent de 24 776,50 €.

Après débats, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion 2015 et, sur proposition de M. Jean-Louis GOYET, Mme le Maire s'étant retirée de l'assemblée, a voté à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget assainissement.

## BUDGET GENERAL

Le compte de gestion 2015 fait ressortir

- En investissement : un déficit de 54 233,89 €
- En fonctionnement : un excédent de 145 470,80 €

D'où un report de l'excédent de recettes de **91 236,91 €**.

Il convient de noter que le déficit en investissement a été réduit de 17 947,25 € en 2015, passant de 72 181,14 € en 2014 à 54 233,89 € en 2015.

Après débats, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte de gestion 2015 et, sur proposition de M. Jean-Louis GOYET, Mme le Maire s'étant retirée de l'assemblée, a voté à l'unanimité le compte administratif 2015 du budget général.

### **3 – AFFECTATION DES RESULTATS :**

Après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif 2015, le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2015 pour les budgets bar-restaurant, assainissement et général.

### **4 – VOTE DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES D'HABITATION, DE FONCIER BATI ET DE FONCIER NON BATI**

Après débats, le Conseil Municipal a voté, avec 11 voix pour et 1 abstention, une augmentation de 1 % de la part communale des taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti.

### **5 – VOTE DES BUDGETS ANNEXES ET DU BUDGET COMMUNAL 2016**

Le budget 2016 Bar Restaurant est présenté au Conseil Municipal. La section de fonctionnement est équilibrée à 23 290,00 €. La section d'investissement est équilibrée à 5 000,00 €. Les investissements prévus pour cette année concerneront essentiellement des travaux de mise en accessibilité (panneaux, marquage au sol). Après débats, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2016 du bar-restaurant.

Le budget 2016 Assainissement est ensuite examiné par l'assemblée. La section de fonctionnement est équilibrée à 57 830,00 € et celle d'investissement à 42 317,00 €. Après débats, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget 2016 Assainissement.

Le budget communal est présenté aux élus. La section de fonctionnement est équilibrée à 647 220,00 € et celle d'investissement à 182 367,00 €. Les dépenses d'investissement prévues concernent principalement les travaux de réfection du toit du bâtiment de l'ancienne cure (30 000 €), d'accessibilité (6 000 €), de réfection de l'éclairage public (2 000 €), une extension du réseau électrique à Cuvergnat (6 000 €), la défense incendie à St Maurice d'Echazeaux (5 000 €), la réfection du toit de l'ancien lavoir de Lavillat (7 000 € compensé pour moitié par l'Association des Amis de l'Ancien Lavoir de Lavillat), l'acquisition du panneau d'informations communales (2 300 € financés en partie par le collectif des associations sur le bénéfice de la Saint Georges 2015).

Après débats, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget communal 2016.

### **6 – MANDAT POUR CONSULTATION DU CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Centre de Gestion du Département de l'Ain a souscrit un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées, dont la commune de Corveissiat. Ce contrat a été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels. Ce contrat arrivera à son terme le 31 décembre 2016. Dans le cadre de la réglementation des marchés publics, une nouvelle consultation des entreprises d'assurances doit être organisée en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Centre de Gestion doit justifier, par le biais d'une délibération de la commune, d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle la commune aura la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain afin :

- Qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels
- Qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires

- Qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché susvisé.

## **7 – CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE D'UN AGENT POLYVALENT A TEMPS INCOMPLET**

Un employé communal est actuellement en congé maladie pour une durée minimale d'un mois. Du fait de cette absence, son remplacement implique la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'un agent polyvalent à temps incomplet. Après débats, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 31/03/2016 pour une durée maximale de 1 an pendant une même période de 18 mois consécutifs.
- que la durée hebdomadaire de l'emploi sera fonction des nécessités du service
- que la rémunération pourra être attachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe
- d'habiliter le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi avec un contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs.

## **8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN, AU TITRE DE LA DOTATION TERRITORIALE.**

La réfection du toit de l'ancien lavoir au hameau de Lavillat sera effectuée prochainement. Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande au Conseil Départemental de l'Ain une subvention pour les travaux entrepris sur le petit patrimoine communal, en l'occurrence l'ancien lavoir situé au hameau de Lavillat, propriété de la commune.
- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour ce petit patrimoine.

## **9 – DEMANDE D'AGREMENT POUR MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE**

Il est proposé que la commune s'inscrive dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi N° 2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ». La mission qui pourrait être confiée pendant 6 mois pourrait être effectuée au sein de la bibliothèque et des temps d'aménagement périscolaire.

Après débats, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité et d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la Direction Départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à signer les contrats d'engagement de service civique avec le volontaire.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES**

M. Guy PIQUET souhaite avoir des informations concernant la salle des fêtes. Il demande où se trouve l'aspirateur acquis en 2015 pour cette salle. Il lui est répondu que les employés communaux l'ont emprunté pour nettoyer après les travaux réalisés en Mairie concernant l'accessibilité. Il souligne que la salle des fêtes n'a pas été louée à des particuliers en 2015 et demande si l'augmentation du tarif de location est en cause. Le secrétariat de Mairie a eu des demandes de renseignements en 2015, mais si aucune location à des particuliers n'a eu lieu au cours de cette année, il est difficile de l'imputer au montant de la location.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.